

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1133

12 juin 2007

### SOMMAIRE

Armeos S.A. ....	54379	Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	54382
Au Point Carré S.à.r.l. ....	54378	LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l. ....	54378
Awap Holding S.A. ....	54376	L&C LuxHoldCo S.à r.l. ....	54380
Blackfriars S.à r.l. ....	54383	L&C Senvital 1 S.à r.l. ....	54381
Buderus Foundry Management S.à.r.l. ....	54373	L&C Senvital 2 S.à r.l. ....	54375
Buzzi Unicem International Sàrl ....	54371	Lucilinburhuc (LBH) S.A. ....	54375
CBG Alternative Sicav ....	54374	Masi S.à r.l. ....	54378
Centrum Poznan S.à r.l. ....	54382	Midas Asset Management S.A. ....	54383
Continental Investments S.A. ....	54377	Mornington Finance S. à r.l. ....	54382
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l. ....	54380	Oleva (Lux) S.à r.l. ....	54384
Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l. ....	54376	Parc Louvigny S.A. ....	54338
Dexia Equities L ....	54377	Romaka ....	54370
East Europe S.A. ....	54379	Secapital S.à.r.l. ....	54384
Egbrid S.A. ....	54372	Sweelinck Holding S.A. ....	54338
Entreprise de Bois de Cheminée ....	54381	Telettra International ....	54383
Face International S.à.r.l. ....	54378	TJC Consulting S.A. ....	54371
Family Office Luxembourg S.A. ....	54384	United Healthcare Bulgaria S.à r.l. ....	54381
Fipop S.A. ....	54373	Valley Park ....	54372
FTFIP Finland (Lux) S.à r.l. ....	54375	Venus Enterprises Holding S.A. ....	54372
Globe Holding S.à r.l. ....	54379	West Africa Growth Sicar, S.A. ....	54374
Hagen S.à r.l. ....	54380	World Motor Holdings S.à r.l. ....	54377
Ipsen Ré ....	54370		
La Cherni Holding S.A. ....	54374		

**Sweelinck Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.869.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007053024/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05398. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Parc Louvigny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.860.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AZIZ ADVISORS CORP, having its registered office at Via España, 122, BankBoston Building, Eighth Floor, City of Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry of Panama, Mercantile Department at Microjacket 554440, Document 1080987 on the 6 day of February 2007;

Here represented by Mr Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that the appearing party is the sole shareholder (the «Shareholder») of PARC LOUVIGNY S.A., a public company limited by shares («société anonyme») with registered office in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre du commerce et des sociétés) under number B 106.860, and incorporated by deed before Maître Paul Bettingen, notary public residing in Luxembourg, on 15 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 August 2005, number 768 (the «Company»);

II. that the entire share capital being represented at the present meeting and that the Shareholder, represented as stated here above, declaring that it has had due notice and got full knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary;

III. that the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of the agenda;

IV. that the Shareholder has decided to deliberate on the items of the following agenda:

1. Amendment of article 1. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of PARC LOUVIGNY S.A. (the «Company»). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the «Law») as well as by the articles of association (the «Articles») which specify in articles 8.1. and 10.3. the rules applying to a one-member company.»;

2. Amendment and renumbering of article 2. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned

to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.»

3. Amendment and renumbering of article 3. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.»;

4. Amendment and renumbering of article 4. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

5. Amendment of article 5.3. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«5.3. Pre-emption right

A holder of Class A, Class B and/or Class C shares, having the intention to transfer one or more shares of Class A, Class B and/or Class C, must notify the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, of his intention by registered letter. The board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, shall immediately communicate a copy of such notice to all the holders of Class A shares. The notice of the shareholder to the board of directors must specify the number of shares to be transferred, the identity of the transferee, the sale price and conditions, and the transferring shareholder will have to produce the evidence of a final offer of the transferee.

The holders of Class A shares shall have a pre-emption right on the shares of classes A, B and C that will be transferred. The holders of Class A shares who wish to exercise their pre-emption right must notify, within a period of thirty days as from the first registered letter, their offer by registered mail to the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, as well as to the transferring shareholder at the address indicated in the shareholders' register, indicating the number of shares to be acquired. Should several holders of Class A shares be interested in acquiring these shares, and the number of shares applied for are in excess of the shares offered, the shares will be attributed pro rata according to their respective shareholding in the Company.

Once the abovementioned thirty days period has elapsed without the intention of acquiring shares having been evidenced by any of the shareholders, the shares shall be freely transferable to the person indicated in the initial notice at the conditions fixed therein. This transfer shall, however, be performed within a period of three months as from the initial registered mail.

Any transfer of Class A, Class B and/or Class C shares shall be null and void and shall neither be enforceable against the Company nor against third parties if the above procedure is not followed. In the event that the procedure is not followed, the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, is/are not allowed to register the transferee as a new shareholder in the shareholder's register.»;

6. Amendment of article 5.6. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«5.6. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares, in accordance with the provisions of the Law. Moreover, the Company shall be entitled, in accordance with article 49-8 of the Law, to redeem all or a part of the Class C shares at the market value at any time; the market value shall be determined on the basis of the revaluation of the net assets. The evaluation of the immovable real properties shall be performed by a real estate expert appointed by the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be.»;

7. Amendment and renumbering of article 6. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 8. Board of Directors.**

8.1. As long as the Company is a one-member company, one director or two directors, acting jointly, can be entrusted with its management. As soon as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a board

of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The decisions of the board of directors shall be taken collectively.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

8.6. If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.»;

8. Insertion of a new article 6. to the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 16 hereof.»;

9. Amendment and renumbering of article 7. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, the sole directors or the two directors in case of a one-member company.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be shall annually report to the shareholder's meeting on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.»;

10. Deletion of article 9. of the articles of association of the Company;

11. Amendment and renumbering of article 8. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 9. Procedures of meeting of the board.**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously

adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any director or officer of the company may have any adverse personal interest in any transaction of the company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. By exception to article 9.6., when the Company is a one-member company, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

9.8. Articles 9.6. and 9.7. do not apply in case the decisions to be taken by the board of directors or the sole director or the two directors as the case may be relate to standard operations concluded at arm's length. 9.9. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.10. When the Company is a one-member company managed by one or two directors, the sole director or the directors shall have the same powers as the board of directors.»;

12. Renumbering of article 12. of the articles of association of the Company which shall now be numbered as follows:

« **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.»;

13. Amendment and renumbering of article 10. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 12. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole director or by the joint signature of two directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be.»;

14. Insertion of a new article 10. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

10.3. In case the Company is a one-member company, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of two directors shall have the same authority as resolutions of the board of directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director or by the two directors, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.»

15. Amendment and renumbering of article 11. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.»;

16. Amendment and renumbering of article 13. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:  
«If a box is not ticked, the resolution will be considered as having been rejected by the Shareholder.

Any abstention in the present form or resulting from the lack of indication of vote will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The indication of two contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The present form is valid for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if this form is received by the Company at least two days before the meeting.

A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the present form in the same time. However, should those two documents be received by the Company, only the proxy will be taken into account, subject to the votes expressed in the form for vote by correspondence.»

7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.6. The board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.7. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»;

17. Amendment and renumbering of article 14. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders.**

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 16th day of the month May, at 3.00 p.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.»;

18. Amendment and renumbering of article 15. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 17. Governing Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»;

19. Insertion of a new article 14. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 14. Appropriation of profits.**

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, the sole director or two directors as the case may be.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors, the sole director or two directors as the case may be and report by the statutory auditors.»;

20. Insertion of a new article 15. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 15. Dissolution and Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.»;

21. Insertion of a new article 16. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 16. Amendment of articles.** The Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.»;

22. Following the previous resolutions, amendment and restatement of the articles of association of the Company; and

23. Confirmation of the mandates of Mr Stef Oostvogels, Mr François Pfister, Mr. Stéphane Hadet and Mr Patrick Demeestere as directors of the Company.

V. that, on the basis of this agenda, the Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to amend article 1. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of PARC LOUVIGNY S.A. (the «Company»). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the «Law») as well as by the articles of association (the «Articles») which specify in articles 8.1. and 10.3. the rules applying to a one-member company.»;

*Second resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 2. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.»

*Third resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 3. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.»;

*Fourth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 4. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property».

*Fifth resolution*

The Shareholder decides to amend article 5.3. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«5.3. Pre-emption right

A holder of Class A, Class B and/or Class C shares, having the intention to transfer one or more shares of Class A, Class B and/or Class C, must notify the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, of his intention by registered letter. The board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, shall immediately communicate a copy of such notice to all the holders of Class A shares. The notice of the shareholder to the board of directors must specify the number of shares to be transferred, the identity of the transferee, the sale price and conditions, and the transferring shareholder will have to produce the evidence of a final offer of the transferee.

The holders of Class A shares shall have a pre-emption right on the shares of classes A, B and C that will be transferred. The holders of Class A shares who wish to exercise their pre-emption right must notify, within a period of thirty days as from the first registered letter, their offer by registered mail to the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, as well as to the transferring shareholder at the address indicated in the shareholders' register, indicating the number of shares to be acquired. Should several holders of Class A shares be interested in acquiring these shares, and the number of shares applied for are in excess of the shares offered, the shares will be attributed pro rata according to their respective shareholding in the Company.

Once the abovementioned thirty days period has elapsed without the intention of acquiring shares having been evidenced by any of the shareholders, the shares shall be freely transferable to the person indicated in the initial notice at the conditions fixed therein. This transfer shall, however, be performed within a period of three months as from the initial registered mail.

Any transfer of Class A, Class B and/or Class C shares shall be null and void and shall neither be enforceable against the Company nor against third parties if the above procedure is not followed. In the event that the procedure is not followed, the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, is/are not allowed to register the transferee as a new shareholder in the shareholder's register.»;

*Sixth resolution*

The Shareholder decides to amend article 5.6. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«5.6. Redemption right

The Company may redeem its own shares, in accordance with the provisions of the Law. Moreover, the Company shall be entitled, in accordance with article 49-8 of the Law, to redeem all or a part of the Class C shares at the market value at any time; the market value shall be determined on the basis of the revaluation of the net assets. The evaluation of the immovable real properties shall be performed by a real estate expert appointed by the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be.»;

*Seventh resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 6. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 8. Board of Directors.**

8.1. As long as the Company is a one-member company, one director or two directors, acting jointly, can be entrusted with its management. As soon as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The decisions of the board of directors shall be taken collectively.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

8.6. If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.»;

*Eighth resolution*

The Shareholder decides to insert a new article 6. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 16 hereof.»;

*Ninth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 7. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, the sole directors or the two directors in case of a one-member company.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be shall annually report to the shareholder's meeting on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.»;

*Tenth resolution*

The Shareholder decides to delete article 9. of the articles of association of the Company.

*Eleventh resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 8. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 9. Procedures of Meeting of the Board.**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier),

telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any director or officer of the company may have any adverse personal interest in any transaction of the company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. By exception to article 9.6., when the Company is a one-member company, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

9.8. Articles 9.6. and 9.7. do not apply in case the decisions to be taken by the board of directors or the sole director or the two directors as the case may be relate to standard operations concluded at arm's length.

9.9. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.10. When the Company is a one-member company managed by one or two directors, the sole director or the directors shall have the same powers as the board of directors.»;

#### *Twelfth resolution*

The Shareholder decides to renumber article 12. of the articles of association of the Company which shall now be numbered as follows:

« **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.»;

#### *Thirteenth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 10. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 12. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole director or by the joint signature of two directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be.

#### *Fourteenth resolution*

The Shareholder decides to insert a new article 10. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

10.3. In case the Company is a one-member company, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of two directors shall have the same authority as resolutions of the board of directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director or by the two directors, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.»

*Fifteenth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 11. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.»;

*Sixteenth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 13. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 7. Meetings of Shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:

«If a box is not ticked, the resolution will be considered as having been rejected by the Shareholder.

Any abstention in the present form or resulting from the lack of indication of vote will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The indication of two contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The present form is valid for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if this form is received by the Company at least two days before the meeting.

A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the present form in the same time. However, should those two documents be received by the Company, only the proxy will be taken into account, subject to the votes expressed in the form for vote by correspondence.»

7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.6. The board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.7. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»;

*Seventeenth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 14. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders.**

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 16th day of the month May, at 3.00 p.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.»;

*Eighteenth resolution*

The Shareholder decides to amend and renumber article 15. of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 17. Governing Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»;

*Nineteenth resolution*

The Shareholder decides to insert a new article 14. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 14. Appropriation of profits.**

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, the sole director or two directors as the case may be.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors, the sole director or two directors as the case may be and report by the statutory auditors.»

*Twentieth resolution*

The Shareholder decides to insert a new article 15. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 15. Dissolution and Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.»;

*Twenty-first resolution*

The Shareholder decides to insert a new article 16. in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 16. Amendment of articles.** The Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.»;

*Twenty-second resolution*

Following the previous resolutions, the Shareholder decides to amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of PARC LOUVIGNY S.A. (the «Company»). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the «Law») as well as by the articles of association (the «Articles») which specify in articles 8.1. and 10.3. the rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Share capital.**

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) divided into:

I. 243,200 Ordinary Shares of Class A

II. 12,800 Ordinary Shares of Class B

III. 64,000 Redeemable Shares of Class C

All with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25 EUR).

5.2. Transfer of shares

The Company shares are in registered form, with reserves to the respect of article 43 of the Law. The Company shares can be created, at the owner's discretion, in single shares or in certificates representing several shares

All Class A shares can be transferred at any time and without any restriction, except from the restrictions stipulated in Article 5.3.

All shares of Class B and Class C shall be subject to a pre-emption right to the advantage of the holders of Class A shares, as determined in article 5.3 below.

The shares of Class B and Class C cannot be pledged or encumbered and the options with respect to the shares of Class B and Class C can only be issued under the same restrictions as those with respect to the transfer of shares.

5.3. Pre-emption right

A holder of Class A, Class B and/or Class C shares, having the intention to transfer one or more shares of Class A, Class B and/or Class C, must notify the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, of his intention by registered letter. The board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, shall immediately communicate a copy of such notice to all the holders of Class A shares. The notice of the shareholder to the board of directors must specify the number of shares to be transferred, the identity of the transferee, the sale price and conditions, and the transferring shareholder will have to produce the evidence of a final offer of the transferee.

The holders of Class A shares shall have a pre-emption right on the shares of classes A, B and C that will be transferred. The holders of Class A shares who wish to exercise their pre-emption right must notify, within a period of thirty days as from the first registered letter, their offer by registered mail to the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, as well as to the transferring shareholder at the address indicated in the shareholders' register, indicating the number of shares to be acquired. Should several holders of Class A shares be interested in acquiring these shares, and the number of shares applied for are in excess of the shares offered, the shares will be attributed pro rata according to their respective shareholding in the Company.

Once the abovementioned thirty days period has elapsed without the intention of acquiring shares having been evidenced by any of the shareholders, the shares shall be freely transferable to the person indicated in the initial notice at

the conditions fixed therein. This transfer shall, however, be performed within a period of three months as from the initial registered mail.

Any transfer of Class A, Class B and/or Class C shares shall be null and void and shall neither be enforceable against the Company nor against third parties if the above procedure is not followed. In the event that the procedure is not followed, the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be, is/are not allowed to register the transferee as a new shareholder in the shareholder's register.

#### 5.4 Tag along right

(A) In the event that one or more holders of Class A shares receive from one or more third parties who is/are not Affiliate(s) a written purchase offer of 100% of the Company shares in cash and/or liquid securities, and the shareholders have not all exercised their right of co-sale as foreseen in Article 5.5 below, the abovementioned holder(s) of Class B and Class C shares are entitled to sell to such third party. Such shareholders shall be obliged to sell their Company shares to such third party at the same price (subject to provision of Article 5.5) and on the same terms and conditions as the abovementioned holder(s) of Class A shares.

(B) The holders of Class A shares must draw the attention of the third parties to the provisions of the present Article 5.4 and make reference to it in the sales, assignment or transfer agreement to be entered in by and between the holders of Class A shares and the third parties.

No shares shall be transferred to a third party giving the right to over 50,1% of the shares of the Company without the parties being given the opportunity to exercise the rights under this Article 5.4.

#### 5.5 Right of co-sale

(A) In the event that (i) one or more holders of Class A actions has(have) the intention to sell, to assign or to transfer in aggregate more than 50,1% of the entire share capital of the Company to a third party or to third parties that is/are not an Affiliate, or that (ii) a third party other than one of the existing shareholders, not being an Affiliate, becomes directly or indirectly the owner of more than 50,1% of the entire share capital of the Company, alone or together with any of its Affiliates by virtue of one or more sales, assignments, transfers, the holder(s) of Class A shares shall promptly inform the holders of the shares of Class A, Class B and Class C of this intention or of this fact by registered mail and each holder of Class A, Class B and Class C shall be entitled to sell, to assign or to transfer to this third party all, but not part, of Class A shares, at the (following the Articles 5.5 (b) and 5.5 (c)) same average price per share and per class of shares, as the case may be, that will be paid by the third party concerned for the purchase of 50,1% or more of the share capital of the Company.

(B) Where the holder of shares exercises his right of co-sale in accordance with Article 5.5 (A) and/or where the holders of Class B and Class C exercise their tag along rights pursuant to Article 5.4, the aggregate purchase price paid or to be paid for all shares purchased by the third party/parties, must be allocated to each of the shareholders selling their shares, including those selling pursuant to the exercise of the rights foreseen in Article 5.5 (A) and/or Article 5.4., subject to provision of Article 5.5 (B) that can not result in a different price per share being paid for shares within the same Class.

(C) The holder(s) of Class A shares wishing to take advantage of the right, as foreseen in Article 5.5 (A), shall give notice of his (their) intention to the holder(s) of shares of Class A, Class B and Class C by registered mail, within and not later than (under penalty of forfeiture of this right) 10 (ten) business days as of the receipt of the registered letter sent by the holder(s) of Class A shares.

(D) The holders of Class A shares must draw the attention of the third parties to the provisions of the present Article 5.5 and make reference to it in the sale, assignment or transfer agreement to be entered in by and between the shareholders of Class A, Class B, and/or Class C and the third persons. No shares shall be transferred to a third party giving the right to over 50,1% of the shares of the Company without the parties being given the opportunity to exercise the rights under this Article 5.5.

(E) For the purpose of the present Article the expression «Affiliate» means any individual person professionally entered into partnership in fact or in law with the holders of Class A shares if such individual exercises the same profession as the said holders of shares.

#### 5.6 Redemption of shares

The Company may redeem its own shares, in accordance with the provisions of the Law. Moreover, the Company shall be entitled, in accordance with article 49-8 of the Law, to redeem all or a part of the Class C shares at the market value at any time; the market value shall be determined on the basis of the revaluation of the net assets. The evaluation of the immovable real properties shall be performed by a real estate expert appointed by the board of directors, the sole director or the two directors, as the case may be.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 16 hereof.

#### **Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:

«If a box is not ticked, the resolution will be considered as having been rejected by the Shareholder.

Any abstention in the present form or resulting from the lack of indication of vote will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The indication of two contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a negative vote regarding the approval of the resolution.

The present form is valid for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if this form is received by the Company at least two days before the meeting.

A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the present form in the same time. However, should those two documents be received by the Company, only the proxy will be taken into account, subject to the votes expressed in the form for vote by correspondence.»

7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.6. The board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.7. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1. As long as the Company is a one-member company, one director or two directors, acting jointly, can be entrusted with its management. As soon as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The decisions of the board of directors shall be taken collectively.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

8.6. If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

#### **Art. 9. Procedures of Meeting of the Board.**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any director or officer of the company may have any adverse personal interest in any transaction of the company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. By exception to article 9.6., when the Company is a one-member company, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

9.8. Articles 9.6. and 9.7. do not apply in case the decisions to be taken by the board of directors or the sole director or the two directors as the case may be relate to standard operations concluded at arm's length.

9.9. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.10. When the Company is a one-member company managed by one or two directors, the sole director or the directors shall have the same powers as the board of directors.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, the sole directors or the two directors in case of a one-member company.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be shall annually report to the shareholder's meeting on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole director or by the joint signature of two directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appropriation of profits.**

## 14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

## 14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, the sole director or two directors as the case may be.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors, the sole director or two directors as the case may be and report by the statutory auditors.

**Art. 15. Dissolution and Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation;

**Art. 16. Amendment of articles.** The Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 17. Governing Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 18. Annual General Meeting of shareholders.**

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 16th day of the month May, at 3.00 p.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.»

### *Twenty-third resolution*

The Shareholders decides to confirm the mandates of Mr Stef Oostvogels, Mr François Pfister, Mr Stéphane Hadet and Mr Patrick Demeestere as directors of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties as represented here above, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

AZIZ ADVISORS CORP, ayant son siège social à Via España, 122, BankBoston Building, Eighth Floor, City of Panama, Republic of Panama, enregistré auprès du Public Registry of Panama, Mercantile Department à Microjacket 554440, Document 1080987 le 6 février 2007;

Ici représenté par M. Laurent Thailly, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé») de PARC LOUVIGNY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.860, et constituée par acte notarié par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 2 août 2005, sous le numéro 768 (la «Société»);

II. L'entièreteret du capital social étant représenté à la présente assemblée et l'Associé, représenté comme dit ci-dessus, déclarant qu'il a été dûment averti et avoir pris pleine connaissance de l'agenda soumis à cette assemblée, aucune lettre de convocation n'a été nécessaire;

III. La présente assemblée, représentant l'entièreteret du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les point de l'agenda;

IV. L'Associé a décidé de délibérer sur les points de l'agenda suivant:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> . des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PARC LOUVIGNY S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.»;

2. Modification et renumérotation de l'article 2. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.»;

3. Modification et renumérotation de l'article 3. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.»;

4. Modification et renumérotation de l'article 4. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»;

5. Modification de l'article 5.3. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

«5.3. Droit de préemption

Un porteur d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C qui a l'intention de céder une ou plusieurs actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C, doit notifier, sans délai, son intention par lettre recommandée au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, qui devra/devront immédiatement communiquer copie de la notification à tous les porteurs d'actions de Classe A. La notification de l'actionnaire au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs doit spécifier le nombre d'actions qui seront cédées, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la vente, et l'actionnaire cédant devra apporter la preuve d'une offre définitive du cessionnaire.

Les porteurs d'actions de Classe A auront un droit de préemption sur les actions des classes A, B et C qui seront à céder. Les porteurs d'actions de Classe A qui désirent exercer leur droit de préemption devront notifier leur offre, endéans trente jours à partir de la première lettre recommandée, par courrier recommandé au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, ainsi qu'à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, en indiquant le nombre d'actions à acquérir. Si plusieurs porteurs d'actions de Classe A étaient intéressés par acquérir ces actions, et que le nombre d'actions sollicitées est supérieur au nombre d'actions offertes, les actions seront attribuées au prorata de leurs participations respectives dans la Société.

Une fois le délai ci-dessus de trente jours écoulé sans qu'aucun actionnaire de Classe A n'ait manifesté l'intention d'acquérir des actions, les actions seront librement cessibles à la personne indiquée dans la notification initiale aux conditions y figurant. Néanmoins, cette cession devra être exécutée dans les trois mois à partir du premier courrier recommandé.

Chaque cession d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C sera nulle et de nul effet et ne sera opposable ni à la Société, ni aux tiers en général, si la procédure ci-dessus n'a pas été respectée. Dans ce cas, si la procédure n'est pas respectée, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas, n'est/ne sont pas autorisé(s) à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.»;

6. Modification de l'article 5.6. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

«5.6. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions, en conformité avec la Loi. En outre, la Société a le droit, conformément à l'article 49-8 de la Loi, de racheter tout ou partie des actions de Classe C à tout moment à la valeur du marché, celle-ci étant déterminée sur base de l'actif net réévalué. L'évaluation des éléments de l'actif immobilier se fera par un expert immobilier désigné par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.»;

7. Modification et renumérotation de l'article 6. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1. Tant que la Société est une société unipersonnelle, l'administration de la Société peut être confiée à un seul administrateur ou à deux administrateurs agissant conjointement. Dès lors que la Société a deux actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.»;

8. Insertion d'un nouvel article 6 dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.»;

9. Modification et renumérotation de l'article 7. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou des deux administrateur(s) dans le cas d'une société unipersonnelle.

11.2. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les deux administrateurs suivant le cas doivent chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.»;

10. Suppression de l'article 9. des statuts de la Société;

11. Modification et renumérotation de l'article 8. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 9. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents

et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Par exception à l'article 9.6., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.8. Les articles 9.6. et 9.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.9. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.10. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un ou deux administrateurs, l'administrateur unique ou les administrateurs aura ou auront les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration.»;

12. Renumerotation de l'article 12. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»;

13. Modification et renumérotation de l'article 10. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les administrateurs selon le cas.»;

14. Insertion d'un nouvel article 10. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 10. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.»;

15. Modification et renumérotation de l'article 11. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»;

16. Modification et renumérotation de l'article 13. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en renvoyant complété et signé un formulaire envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case correspondant à chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire veut approuver;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

«Si une case n'est pas cochée, la résolution sera considérée comme étant rejetée par l'Actionnaire.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un Actionnaire ne peut à la fois adresser à la Société une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera seule prise en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.»

7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.6. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, pourra/pourront déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.»;

17. Modification et renumérotation de l'article 14. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 16 du mois de mai à 15.00 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.»;

18. Modification et renumérotation de l'article 15. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.»;

19. Insertion d'un nouvel article 14. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas et suivant rapport des commissaires aux comptes.»;

20. Insertion d'un nouvel article 15. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.»;

21. Insertion d'un nouvel article 16. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg;

22. En vertu des précédentes résolutions, modification et refonte des statuts de la Société; et

23. Confirmation des mandats de M. Stef Oostvogels, M. François Pfister, M. Stéphane Hadet and M. Patrick Demeester en tant qu'administrateurs de la Société.

V. Au vu de cet agenda, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PARC LOUVIGNY S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.»

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 2. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs suivant le cas. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs suivant le cas.

4.2. Lorsque le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas détermine(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.»

*Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 3. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.»

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 4. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce

soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

##### «5.3. Droit de préemption

Un porteur d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C qui a l'intention de céder une ou plusieurs actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C, doit notifier, sans délai, son intention par lettre recommandée au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, qui devra/devront immédiatement communiquer copie de la notification à tous les porteurs d'actions de Classe A. La notification de l'actionnaire au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs doit spécifier le nombre d'actions qui seront cédées, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la vente, et l'actionnaire cédant devra apporter la preuve d'une offre définitive du cessionnaire.

Les porteurs d'actions de Classe A auront un droit de préemption sur les actions des classes A, B et C qui seront à céder. Les porteurs d'actions de Classe A qui désirent exercer leur droit de préemption devront notifier leur offre, endéans trente jours à partir de la première lettre recommandée, par courrier recommandé au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, ainsi qu'à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, en indiquant le nombre d'actions à acquérir. Si plusieurs porteurs d'actions de Classe A étaient intéressés par acquérir ces actions, et que le nombre d'actions sollicitées est supérieur au nombre d'actions offertes, les actions seront attribuées au prorata de leurs participations respectives dans la Société.

Une fois le délai ci-dessus de trente jours écoulé sans qu'aucun actionnaire de Classe A n'ait manifesté l'intention d'acquérir des actions, les actions seront librement cessibles à la personne indiquée dans la notification initiale aux conditions y figurant. Néanmoins, cette cession devra être exécutée dans les trois mois à partir du premier courrier recommandé.

Chaque cession d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C sera nulle et de nul effet et ne sera opposable ni à la Société, ni aux tiers en général, si la procédure ci-dessus n'a pas été respectée. Dans ce cas, si la procédure n'est pas respectée, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas, n'est/ne sont pas autorisé(s) à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 5.6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

##### «5.6. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions, en conformité avec la Loi. En outre, la Société a le droit, conformément à l'article 49-8 de la Loi, de racheter tout ou partie des actions de Classe C à tout moment à la valeur du marché, celle-ci étant déterminée sur base de l'actif net réévalué. L'évaluation des éléments de l'actif immobilier se fera par un expert immobilier désigné par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.»

#### *Septième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 6. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

##### « **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1. Tant que la Société est une société unipersonnelle, l'administration de la Société peut être confiée à un seul administrateur ou à deux administrateurs agissant conjointement. Dès lors que la Société a deux actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé décide d'insérer un nouvel article 6. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.»

#### *Neuvième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 7. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

#### « **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou des deux administrateur(s) dans le cas d'une société unipersonnelle.

11.2. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les deux administrateurs suivant le cas doivent chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.»

#### *Dixième résolution*

L'Associé décide de supprimer l'article 9. des statuts de la Société.

#### *Onzième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 8. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

#### « **Art. 9. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi

du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Par exception à l'article 9.6., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.8. Les articles 9.6. et 9.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.9. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.10. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un ou deux administrateurs, l'administrateur unique ou les administrateurs aura ou auront les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration.»

#### *Douzième résolution*

L'Associé décide de renuméroter l'article 12. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»

#### *Treizième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 10. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les administrateurs selon le cas.»

#### *Quatorzième résolution*

L'Associé décide d'insérer un nouvel article 10. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 10. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.»

#### *Quinzième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 11. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commis-

saires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»

*Seizième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 13. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en renvoyant complété et signé un formulaire envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case correspondant à chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire veut approuver;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

«Si une case n'est pas cochée, la résolution sera considérée comme étant rejetée par l'Actionnaire.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un Actionnaire ne peut à la fois adresser à la Société une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera seule prise en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.»

7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.6. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, pourra/pourront déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.»

*Dix-septième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 14. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.**

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 16 du mois de mai à 15.00 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, suivant le cas, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.»

#### *Dix-huitième résolution*

L'Associé décide de modifier et renuméroter l'article 15. des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 17. Loi Applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.»

#### *Dix-neuvième résolution*

L'Associé décide d'insérer un nouvel article 14. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

##### « **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

###### 14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

###### 14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas et suivant rapport des commissaires aux comptes.»

#### *Vingtième résolution*

L'Associé décide d'insérer un nouvel article 15. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

##### « **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.»

#### *Vingt-et-unième résolution*

L'Associé décide d'insérer un nouvel article 16. dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Vingt-deuxième résolution*

En vertu des précédentes résolutions, l'Associé décide de modifier et d'opérer une refonte des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PARC LOUVIGNY S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce

soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs suivant le cas. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs suivant le cas.

4.2. Lorsque le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas détermine(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital social.**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) divisé en:

I. 243.200 Actions Ordinaires de Classe A

II. 12.800 Actions Ordinaires de Classe B

III. 64.000 Actions Rachetables de Classe C

toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).

##### 5.2. Cession des actions

Les actions de la Société sont nominatives, sous réserve du respect des dispositions de l'article 43 de la Loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toutes les actions de Classe A peuvent être cédées à tout moment sans aucune restriction, sauf celles prévues à l'article 5.3.

Toutes les actions de Classe B et de Classe C seront soumises à un droit de préemption en faveur des porteurs d'actions de Classe A tel que déterminé à l'article 5.3. ci-après.

Les actions de Classe B et de Classe C ne pourront être nanties ou grevées et des options concernant les actions de Classe B et de Classe C ne pourront être émises que dans les mêmes limites que celles concernant les cessions d'actions.

##### 5.3. Droit de préemption

Un porteur d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C qui a Un porteur d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C qui a l'intention de céder une ou plusieurs actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C, doit notifier, sans délai, son intention par lettre recommandée au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, qui devra/devront immédiatement communiquer copie de la notification à tous les porteurs d'actions de Classe A. La notification de l'actionnaire au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs doit spécifier le nombre d'actions qui seront cédées, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la vente, et l'actionnaire cédant devra apporter la preuve d'une offre définitive du cessionnaire.

Les porteurs d'actions de Classe A auront un droit de préemption sur les actions des classes A, B et C qui seront à céder. Les porteurs d'actions de Classe A qui désirent exercer leur droit de préemption devront notifier leur offre, endéans trente jours à partir de la première lettre recommandée, par courrier recommandé au conseil d'administration, à l'administrateur unique ou à deux administrateurs suivant le cas, ainsi qu'à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, en indiquant le nombre d'actions à acquérir. Si plusieurs porteurs d'actions de Classe A étaient intéressés par acquérir ces actions, et que le nombre d'actions sollicitées est supérieur au nombre d'actions offertes, les actions seront attribuées au prorata de leurs participations respectives dans la Société.

Une fois le délai ci-dessus de trente jours écoulé sans qu'aucun actionnaire de Classe A n'ait manifesté l'intention d'acquérir des actions, les actions seront librement cessibles à la personne indiquée dans la notification initiale aux con-

ditions y figurant. Néanmoins, cette cession devra être exécutée dans les trois mois à partir du premier courrier recommandé.

Chaque cession d'actions de Classe A, de Classe B et/ou de Classe C sera nulle et de nul effet et ne sera opposable ni à la Société, ni aux tiers en général, si la procédure ci-dessus n'a pas été respectée. Dans ce cas, si la procédure n'est pas respectée, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas, n'est/ne sont pas autorisé(s) à inscrire le cessionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.»;

#### 5.4. Droit d'attirance («Tag along right»)

(A) Au cas où un ou plusieurs porteurs d'actions de Classe A reçoivent d'un tiers ou des tiers qui n'est/ne sont pas Affilié(s) une offre d'achat par écrit de 100 % des actions de la Société en espèce et/ou en valeurs mobilières liquides, et que les actionnaires n'ont pas exercé leur droit de co-vente comme prévu à l'article 5.5 ci-après, le(s) porteur(s) d'actions de Classe B et de Classe C susmentionné(s) ont le droit de vendre à ce tiers. Ces actionnaires sont tenus de vendre leurs actions de la Société à ce tiers au même prix (sous réserve de l'article 5.5 et aux mêmes modalités et conditions que le (s) porteur(s) d'actions de Classe A susmentionnés.

(B) Les porteurs d'actions de Classe A doivent attirer l'attention des tiers sur les dispositions du présent Article 5.4 et y faire référence dans le contrat de vente, de cession ou de transfert à conclure entre les porteurs d'actions de Classe A et les tiers. Aucune action ne pourra être transférée à un tiers donnant droit à plus de 50,1% des actions de la Société sans qu'il n'ait été donné aux parties l'opportunité d'exercer leurs droits en vertu de l'article 5.4.

#### 5.5. Droit de co-vente

(A) Au cas où (i) un ou plusieurs porteurs d'actions de Classe A a(ont) l'intention de vendre, de céder ou de transférer en totalité plus de 50,1% de l'intégralité du capital social de la Société à un tiers ou des tiers non Affilié, ou que (ii) un tiers autre qu'un des actionnaires existants et qui n'est ou ne sont pas un/des Affilié(s), en vertu d'une ou plusieurs ventes, cessions, transferts, devient propriétaire, directement ou indirectement, seul ou ensemble avec un de ses Affiliés, de plus de 50,1% de l'intégralité du capital social de la Société, le(s) porteur(s) d'actions Classe A devra(ont) informer immédiatement les porteurs d'actions de Classe A, Classe B et de Classe C de cette intention ou de ce fait par courrier recommandé et chaque actionnaire de Classe A, Classe B et de Classe C aura le droit de vendre, de céder ou de transférer à ce tiers la totalité, et non une partie des actions Classe A au (suivant les articles 5.5 (b) et 5.5 (c)) même prix moyen par action et par Classe d'actions, selon le cas, que celui offert ou payé par action et par Classe d'actions, selon le cas, par le tiers pour l'achat de 50,1% ou plus du capital social de la Société.

(B) Quand le porteur d'actions exerce son droit de co-vente conformément à l'article 5.5 (A) et/ou quand les porteurs d'actions de Classe B et de Classe C exercent leur droit d'attirance («tag along right») en vertu de l'article 5.4, la totalité du prix d'acquisition payé ou à payer pour toutes les actions achetées par le ou les tiers doit être allouée à chaque actionnaire vendant ses actions (y compris ceux vendant en exécution de l'exercice des droits prévus à l'article 5.5 (A) et/ou l'article 5.4., sous réserve de l'article 5.5 (B) qu'il ne peut en résulter un prix différent par action payé pour des actions de même Classe.

(C) Le(s) porteur(s) d'actions de Classe A désirant prendre avantage du droit, prévu à article 5.5 (A) devra(ont) notifier son (leur) intention à au(x) porteur(s) d'actions de Classe A, de Classe B et de Classe C par lettre recommandée, endéans 10 (dix) jours ouvrables (sous peine de déchéance) à partir de la réception de la lettre recommandée envoyée par le(s) porteur(s) d'actions de Classe A.

(D) Les porteurs d'actions de Classe A doivent attirer l'attention des tiers sur les dispositions du présent Article 5.5 et y faire référence dans le contrat de vente, de cession ou de transfert à conclure entre les actionnaires de Classe A, de Classe B, et/ou de Classe C et les tiers. Aucune action donnant droit à plus de 50,1% des parts de la société ne peut être transférée à un tiers sans qu'il n'ait été donné aux parties l'opportunité d'exercer les droits prévus à l'article 5.5.

(E) Pour les besoins du présent Article le terme «Affilié» signifie une personne physique associée professionnellement en fait ou en droit aux porteurs d'actions de Classe A si elle exerce la même profession que lesdits porteurs d'actions.

#### 5.6. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions, en conformité avec la Loi. En outre, la Société a le droit, conformément à l'article 49-8 de la Loi, de racheter tout ou partie des actions de Classe C à tout moment à la valeur du marché, celle-ci étant déterminée sur base de l'actif net réévalué. L'évaluation des éléments de l'actif immobilier se fera par un expert immobilier désigné par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en renvoyant complété et signé un formulaire envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case correspondant à chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire veut approuver;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

«Si une case n'est pas cochée, la résolution sera considérée comme étant rejetée par l'Actionnaire.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un Actionnaire ne peut à la fois adresser à la Société une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera seule prise en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.»

7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.6. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, pourra/pourront déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1. Tant que la Société est une société unipersonnelle, l'administration de la Société peut être confiée à un seul administrateur ou à deux administrateurs agissant conjointement. Dès lors que la Société a deux actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Par exception à l'article 9.6., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.8. Les articles 9.6. et 9.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.9. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.10. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un ou deux administrateurs, l'administrateur unique ou les administrateurs aura ou auront les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou

de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou des deux administrateur(s) dans le cas d'une société unipersonnelle.

11.2. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit/soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les deux administrateurs suivant le cas doivent chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les administrateurs selon le cas.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateur selon le cas.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateur selon le cas, et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 16 du mois de mai à 15.00 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, suivant le cas, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»

*Vingt-troisième résolution*

L'Associé décide de confirmer les mandats de M. Stef Oostvogels, M. François Pfister, M. Stéphane Hadet and M. Patrick Demeestere en tant qu'administrateurs de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes, comme représentées ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thailly, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4059. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007053079/202/1783.

(070053182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Ipsen Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.939.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société IPSEN RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053012/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05058. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Romaka, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 25.426.

Les associés constatent et acceptent à l'unanimité les cessions de parts sociales suivantes:

- En date du 2 janvier 2007, Monsieur Jean Kahn, directeur de société demeurant au 9, Quai Jacques Sturm à F-67000 Strasbourg, a cédé 55 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée ROMAKA, à Madame Marielle Arces, employée privée, demeurant au 5, rue Principale à F-57330 Escherange.

Suite à ces modifications, les associés déclarent que le capital social de 12.500,00 EUR est représenté par 500 parts sociales réparties de la manière suivante depuis le 2 janvier 2007.

	Parts Sociales
1. Monsieur Jean Kahn, directeur de société, demeurant au 9, Quai Jacques Sturm à F-67000 Strasbourg,	220
2. Monsieur Pierre Kahn, directeur de société, demeurant au 16-20, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, . . . . .	200

3. Madame Marielle Arces, employée privée, demeurant au 5, rue Principale à F-57330 Escherange . . .	80
Total: cinq cents . . . . .	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature

*Le mandataire de la société.*

Référence de publication: 2007053003/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**TJC Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.648.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> mars 2007*

L'Assemblée a accepté la démission de l'administrateur DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire en appelant M. Frédéric De Macar, consultant, domicilié au 340, rue de Rollingergrund à L-2442 Luxembourg à la fonction d'administrateur. M. Frédéric De Macar poursuivra le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007053006/1629/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Buzzi Unicem International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.168.

—  
Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 5 octobre 2006 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

	Parts
BUZZI UNICEM INVESTIMENTI S.R.L. . . . .	621.196
Total: . . . . .	621.196

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007053007/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Valley Park, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 72.460.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 23 mars 2007*

5. Le mandat des administrateurs Messieurs Yves Rommelfanger, Richard Rommelfanger et Camille Rommelfanger, de l'administrateur-délégué Monsieur Richard Rommelfanger et du commissaire FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2007053135/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Venus Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 55.942.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 mars 2007, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3 A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marc Muller expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENUS ENTERPRISES HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053140/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Egbrid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 75.641.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti et décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M.Spo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / S. Desiderio

Référence de publication: 2007053090/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01024. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Fipop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.470.

Il résulte du Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2007 que:

- Le Conseil d'Administration décide de déléguer à chaque Administrateur de la société, la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement, sous leur seule signature individuelle pour toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR).

- La gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, devra requérir la signature conjointe de deux Administrateurs dont nécessairement celle de Monsieur Declan Harrington ou celle de Madame Catherine Feehan pour toute opération excédant quinze mille euros (15.000,- EUR).

Luxembourg, le 3 avril 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007053124/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03063. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Buderus Foundry Management S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Par résolution en date du 30 mars 2007, les associés ont décidé de nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au poste de Réviseur d'Entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007053126/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04157. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**CBG Alternative Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.966.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 11 avril 2007*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Hervé Arot, Christian Berbe, Pierre Delandmeter et de Madame Joëlle Aractingi-Weiss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA  
*Corporate and domiciliary agent*  
Signatures

Référence de publication: 2007053197/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**West Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 58.014.

—  
1. Démission de Monsieur Pierre Moussa

Le Conseil d'Administration a pris note lors du Conseil d'administration physique du 17 novembre 2005, de la démission de Monsieur Pierre Moussa, résidant professionnellement 14, Pelham Place, SW7 2NH London, United Kingdom, de ses fonctions de Président et d'Administrateur du Conseil d'administration, avec effet au 16 novembre 2005.

2. Démission de Monsieur Noël Bazoche

Le Conseil d'Administration a pris note lors du Conseil d'administration physique du 6 juin 2006, de la démission de Monsieur Noël Bazoche, résidant professionnellement 8, rue Faustin Helie, 75 116 Paris, France, de ses fonctions de Président et d'Administrateur du Conseil d'administration, avec effet au 30 juin 2006.

3. Démission de Monsieur Jean-Luc Schilling

Le Conseil d'Administration a pris note lors du Conseil d'administration physique du 8, novembre 2006, de la démission de Monsieur Jean-Luc Schilling, résidant professionnellement 155, rue Bishopsgate, EC2M 3XJ London, United Kingdom, de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 9 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA  
*Corporate and domiciliary agent*  
Signatures

Référence de publication: 2007053194/3451/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**La Cherni Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 50.911.

—  
L'assemblée générale du 11 avril 2007 a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la nomination de Mademoiselle Laurence De Munter, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; Monsieur Nicholas De Munter, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; et Monsieur Michel Denis, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; comme nouveaux administrateurs de la société, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008;

- Mademoiselle Laurence De Munter, Monsieur Nicholas De Munter et Monsieur Michel Denis sont autorisés à représenter la société par leurs signatures conjointes avec un autre administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007053192/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Lucilinburhuc (LBH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 51.242.

L'assemblée générale du 11 avril 2007 a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la nomination de Monsieur Nicholas De Munter et Monsieur Michel Denis comme nouveaux administrateurs de la société, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008;

- Monsieur Nicholas De Munter et Monsieur Michel Denis sont autorisés à représenter la société par leurs signatures conjointes avec un autre administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053189/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**L&C Senvital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

EXTRAIT

En date du 12 janvier 2007, l'associé unique à pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée.

- M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg à été nommé nouveau gérant A.

- M. Jean-Pierre Raynal, avec adresse au 36, avenue Hoche, F-75008 Paris à été nommé nouveau gérant B.

- M. Stephen Massey, avec adresse au LCP HOUSE, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA United Kingdom à été nommé nouveau gérant B.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007053260/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**FTFIP Finland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 119.763.

*Extrait des résolutions de l'Associé du 30 mars 2007*

L'associé de FTFIP FINLAND (LUX) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet le 24 janvier 2007:

- David A. Proshan, né le 11 Juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;

- Lorenzo Patrassi;

- Iain Macleod;

Luxembourg, le 4 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007053259/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.179.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé du 30 mars 2007*

L'associé du CYPRESS WAY EUROPEAN ASSET INVESTORS I S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet le 24 janvier 2007:

- David A. Proshan, né le 11 juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;

Luxembourg, le 4 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007053262/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Awap Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.336.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 16 mars 2007, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Cristina Floroiu comme administrateur de la société, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Riaz Husain, administrateur de société, né le 17 octobre 1952 à Karachi, Pakistan, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Madame Nadège Brassard
- Monsieur Kristian Borglin
- Monsieur Riaz Husain

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour AWAP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007053229/759/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 5 avril 2007*

L'associé prend note de la démission de Monsieur Emmanuel Famerie de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 29 mars 2007.

L'associé décide de nommer Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (B), demeurant 90, rue de Sesselich, B-6700 Arlon, aux fonctions de gérant de la société pour une durée illimitée à partir du 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

M. Thill

Gérant

Référence de publication: 2007053201/5874/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06018. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Continental Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.868.

—  
EXTRAIT

En date du 26 février 2007, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 février 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007053274/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

—  
Le mandat de Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a pris fin en date du 12 janvier 2007.

*Pour DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007053271/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.410.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé du 30 mars 2007*

L'associé de LatAm INVESTMENT PARTNERS (LUX) Sarl (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet le 24 janvier 2007:

- David A. Proshan, né le 11 juillet, 1966 in Trenton, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis;

Et de transférer le siège social de la société au 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Les membres du Conseil de Gérance sont désormais:

- Thijs van Ingen;
- Lorenzo Patrassi;
- Iain Macleod;
- Thomas Patrick

Luxembourg, le 4 avril 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007053250/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02477. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Au Point Carré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 83.376.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053253/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04851. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Face International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.138.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053254/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00379. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070053542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Masi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.477.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 avril 2007 que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 26 février 2007.

M. Joost Tulkens avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant, avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007053255/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Armeos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053491/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03674. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Globe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.625.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053496/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03675. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**East Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.105.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053492/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03653. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.737.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 décembre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 29 décembre 2006, CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), LP., LIMITED PARTNERSHIP, 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 56 parts sociales à CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., LIMITED PARTNERSHIP, 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont réparties de la manière suivante:

	Parts sociales
- CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P.: .....	44
- CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P.: .....	56

Luxembourg, le 6 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007053265/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

—  
EXTRAIT

En date du 12 janvier 2007, l'associé unique à pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée.
- M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg à été nommé nouveau gérant A.
- M. Jean-Pierre Raynal, avec adresse au 36, avenue Hoche, F-75008 Paris à été nommé nouveau gérant B.
- M. Stephen Massey, avec adresse au LCP HOUSE, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA United Kingdom à été nommé nouveau gérant B.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007053266/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Hagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.660.

—  
EXTRAIT

En date du 26 février 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Aladin, en tant que Gérant, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet au 26 février 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007053269/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**L&C Senvital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.731.

—  
EXTRAIT

En date du 12 janvier 2007, l'associé unique à pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée.
- M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg à été nommé nouveau gérant A.
- M. Jean-Pierre Raynal, avec adresse au 36, avenue Hoche, F-75008 Paris à été nommé nouveau gérant B.
- M. Stephen Massey, avec adresse au LCP HOUSE, The Pensnett Estate, Kingswinford, DY6 7NA United Kingdom à été nommé nouveau gérant B.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007053263/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.192.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 13 avril 2007*

Au Conseil d'Administration de UNITED HEALTHCARE BULGARIA SARL («la société»), il a été décidé comme suit:  
- de demander la rectification auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du nom de l'actionnaire de la Société pour SOUTHEAST EUROPE EQUITY FUND II (B) L.P.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007053270/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Entreprise de Bois de Cheminée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 68.392.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2006*

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Goncalves Fernandes, né le 3 février 1983 à Luxembourg, ouvrier, demeurant à L-7410 Angelsberg, 7, Am Geie Wee.

En remplacement de:

Monsieur Mario De Sous A Fernandes, né le 16 décembre 1961 à Predes (Portugal), bûcheron, L-7410 Angelsberg, 7, Am Geie Wee.

Il a le pouvoir de signature exclusive pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007053276/785/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Mornington Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.495.

—  
EXTRAIT

En date du 26 février 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que Gérant, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet au 26 février 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007053252/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.321.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 16 avril 2007 que M. Jerome Truzzolino avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, NY-10022 New York démissionne de son poste de gérant avec effet au 8 septembre 2006.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Robert Shaw, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant A
- Mme Sophie Van O osterom, gérant B
- M. Benoit Bauduin, gérant B

B. Zech.

Référence de publication: 2007053257/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Centrum Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—  
EXTRAIT

En date du 4 avril 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Pierre Féraud, en tant que gérant, est acceptée.
- Nicolas Billaud, avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg St Honoré F-75008 Paris, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

- Nathalie Boissonnas, avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg St Honoré F-75008 Paris, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

- Leonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007053277/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.243.

—  
EXTRAIT

En date du 26 février 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée.
- Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007053281/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Midas Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

—  
*Conseil d'Administration:*

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007 a renouvelé pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007, les administrateurs suivants:

- Monsieur Ernest Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Garnich,
- Monsieur Michel Reiter, employé privé e.r., demeurant à Strassen,
- Monsieur Jean-Claude Thoma, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Bridel.

*Révision externe:*

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007 a nommé pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007, la société de révision externe suivante:

- COMPAGNIE DE RÉVISION, société anonyme, Luxembourg

Référence de publication: 2007053282/2002/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Telettra International, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2007, le mandat du Réviseur indépendant ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue

de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2007. Lors de la même assemblée, Monsieur Eugenio Cortinovis, Via Trento 30, I-20059 Vimercate (MI) a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2010 en remplacement de Monsieur Giulio Zappa, démissionnaire.

Par décision du Conseil d'administration du même jour, Monsieur Eugenio Cortinovis a été nommé Administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 mars 2007.  
Pour *TELETTRA INTERNATIONAL*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007053286/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053590/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04078. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053591/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02546. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Oleva (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.361.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053592/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03208. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---